

Solidaire

★ Hebdomadaire du Parti du Travail de Belgique - PTB

Rédaction : Bd. M.Lemonnier 171/10, 1000 Bruxelles ☎ 02/513.66.26
N°49 (818) 16 décembre 1992, 21 année, 30 fr. • Dépôt Bruxelles X ★

Somalie: le masque humanitaire de l'impérialisme



Pages 3 et 19

DEUX DELEGUEES LICENCIÉES A SHERWOOD

Le syndicalisme en danger !



Page 6

- Tabassé par trois gendarmes racistes.....p.3
- Conventions collectives: classe contre classe.....p.4
- Secteur automobile: la flexibilité tue l'emploip.7
- Chine: le révisionnisme n'est pas irréversiblep.15
- Toyota: travailler au 19e siècle chez un sous-traitantp.16

**Des livres à offrir.
Supplément en pages 9 à 12.**

Le Conseil de guerre juge trois gendarmes

Encore un verdict clément pour une agression raciste

Dans la nuit du 13 février dernier, aux environs de deux heures du matin, Mohammed J., d'origine pakistanaise, a été victime d'une agression brutale de la part de trois gendarmes. Le 7 décembre, le Conseil de guerre, siégeant au palais de Justice de Bruxelles, devait juger ces gendarmes de la brigade anti-drogue de Schaerbeek. Ils ont été condamnés, mais le verdict est particulièrement clément.

Cette nuit-là, Mohammed J. avait aperçu une jeune fille affolée, poursuivie par trois hommes en civil, courant vers la station-service bruxelloise dont il est le pompiste. Comme il voulait venir en aide à la jeune fille, un des trois hommes lui a demandé sa carte d'identité. Il s'agissait de gendarmes, qui n'étaient plus en service. Les papiers de Mohammed se trouvaient à l'intérieur du bureau et il ne pouvait laisser la station sans surveillance. L'un des trois gendarmes l'a alors saisi par les cheveux et l'a frappé en lui disant qu'il allait «lui cogner la tête contre le mur jusqu'à ce qu'elle éclate» et «alors il serait bien obligé de les suivre». Voyant que la situation tournait au drame, Mohammed décida de retourner dans son bureau, mais l'un des gendarmes l'en empêcha en l'agrippant par le col de sa veste. Après s'être débattu, il parvint à s'échapper et courut se réfugier dans son bureau où il essaya de téléphoner à la police. A ce moment, un autre gendarme lui envoya un coup de poing au visage, ce qui lui laissa une belle plaie. Comme Mohammed lui donnait sa carte d'identité, le gendarme l'a jeté au sol et a flanqué à terre tout ce qui se trouvait sur le bureau et sur le comptoir. Le plus petit des trois gendarmes lui a donné un coup de pied dans

le dos tandis qu'un autre l'attrapait par les cheveux et lui donnait un coup de genou juste sous l'oeil.

Insultes racistes

Tout en le frappant, ils lui lançaient des injures racistes comme «sale étranger». Dans sa plainte, la victime a déclaré: «Par l'emploi d'insultes racistes, chacun des trois agresseurs encourageait les deux autres à me frapper». Une voiture de la gendarmerie est alors arrivée sur les lieux et ses occupants ont parlé aux trois hommes. Bien que Mohammed fût visiblement blessé, ces gendarmes ne lui ont pas porté secours et sont partis.

La seule explication de cette non-intervention, c'est qu'il est d'origine asiatique. Les trois agresseurs sont encore restés 15 minutes dans le bureau et ont continué à le brutaliser. Quand ils sont partis, il a retrouvé la veste qu'il avait enlevée durant l'agression: il a alors constaté que la plus grande partie de la recette de la soirée, environ 87.000 F, avait été volée.

Après cette soirée infernale, Mohammed décida de porter plainte à la gendarmerie. Il se rendit chez un médecin pour recevoir un certificat d'incapacité de travail suite aux blessures graves subies durant la soirée. Il voulait également une attestation qui prouve les dommages corporels subis.

Deux poids, deux mesures

Durant l'audience, l'avocat a dit les sentiments de Mohammed vis-à-vis de notre société: «Les coups et blessures ne sont vraiment qu'une partie du tout. Ma foi dans cette société, dont je

fais partie, et à laquelle j'apporte tous mes efforts possibles, est bouleversée. Ne pas être protégé par les gens qui sont là pour notre protection à tous, c'est une chose, mais être la victime d'une agression brutale et sans raison par des gens qui sont payés pour la sécurité, c'est le pire. Comment voulez-vous que je passe encore un moment tranquille?».

Le Conseil de guerre a condamné les trois gendarmes, De Vuyst P., Hennebo D. et Gilson M. à 6 mois de prison... avec sursis et 9.000 F de dédommagement à titre provisoire.

C'est bien qu'ils aient été condamnés. Mais la peine est ridicule, surtout si on la compare à celle infligée, par exemple, à ce jeune tagueur qui a reçu 6 mois de prison ferme, 18.000 F d'amende et 285.500 F de dédommagement pour avoir exprimé ses pensées sur un mur (voir Solidaire 48).

FOUAD ET DIETER



Mohammed J., battu et volé par trois gendarmes en civil, a eu la bonne idée de porter immédiatement plainte. Il s'est rendu auprès d'un médecin pour faire constater les blessures et auprès d'un avocat pour relater les faits.

Objectif 479.917 chez le Premier Ministre

Jeudi le 17 décembre, le Premier Ministre Jean-Luc Dehaene recevra une délégation d'Objectif 479.917 à son cabinet, rue de la Loi. Des membres du comité de parrainage d'Objectif y remettront officiellement le procès verbal de l'huissier Hugo Vossen, concernant le nombre de signatures. Le Premier Ministre aura l'occasion d'examiner les 582.172 signatures, rassemblées en 206 volumes. Par cette action, Objectif espère également gagner à nouveau l'attention des médias. Ce sera l'occasion, pour tous ses collaborateurs, de rassembler un maximum de pétitions pendant ces semaines de Noël et d'utiliser les cartes de vœux réalisées par le peintre Roger Somville et le dessinateur Gal.

Editorial

Masque humanitaire

Quarante mille soldats américains, français, italiens et belges appliquent désormais le «devoir d'ingérence humanitaire» en Somalie. Après la tutelle de l'ONU sur l'Irak, c'est une nouvelle étape historique dans la recolonisation politique et militaire du tiers monde et de l'Europe de l'Est.

«Une intervention pour combattre la famine», affirment-ils. Mais pourquoi 40 millions de personnes sont-elles menacées de mourir de faim en Afrique? En Somalie, la cause immédiate est une guerre entre fractions bourgeoises, vendues à l'impérialisme, qui s'entretient avec des armes que les Américains ont amassées dans le pays. Le Mozambique subit les séquelles d'une guerre contre le gouvernement légitime, à l'instigation de l'Afrique du Sud, et qui a fait un million de morts. Le Zimbabwe a été contraint, par le Fonds Monétaire International, de payer sa dette en vendant ses réserves de blé. Pour l'ensemble de l'Afrique, la chute des prix des produits exportés a représenté une perte de 50 milliards de dollars entre 1986 et 1990. La dette extérieure a été multipliée par trois depuis 1980. En 1960, le Produit Intérieur Brut (PIB) des pays d'Afrique représentait 14% de celui de tous les pays industrialisés. En 1989, 8% seulement. L'Afrique pourrait résoudre elle-même ses problèmes, si elle parvenait à se détacher de l'étreinte mortelle de l'impérialisme. C'est pourquoi nous devons l'appuyer dans sa lutte pour la levée complète de la dette, pour des prix équitables pour les matières premières, pour le retrait de toutes les troupes et bases militaires étrangères. La famine qui sévit en Somalie n'est qu'un prétexte cynique. Les deux véritables objectifs sont :

1) Mettre au pouvoir un régime pro-occidental plus stable. 2) Développer et tester la nouvelle stratégie impérialiste du «devoir d'ingérence humanitaire». Le chef de la CIA, Robert Gates, plaide en faveur d'un «protectorat ou d'une tutelle de longue durée» qui serait «exercé par un pays, au nom de l'ONU» (International Herald Tribune, 3/12). Selon le représentant des Nations Unies, E.J. Perkins, «un pas important a été fait dans le développement d'une stratégie pour traiter les problèmes de désordre et de conflits dans le monde après la Guerre Froide» (idem, 4/12). Et S.R. Ratner du Council of Foreign Relations ajoute: «la Somalie fait partie d'une longue liste de "nations ratées", sur lesquelles l'ONU devra veiller. Il y a aussi la Bosnie-Herzégovine, le Libéria, le Cambodge, mais aussi l'Éthiopie, la Géorgie et le Zaïre, qui risquent d'éclater» (idem). Le 11 décembre, l'OTAN a déjà proposé ses troupes pour une «intervention de l'ONU» en Yougoslavie. Derrière son masque humanitaire, le Nouvel Ordre Mondial marche sur les traces de l'ancien. En 1885, Léopold II présentait déjà la colonisation du Congo comme «une croisade contre l'esclavage, une lutte héroïque contre les offrandes humaines et les exécutions barbares, au nom de la fraternité humaine et de la liberté». En 1964, les paras belges sautaient sur Stanleyville, également pour des motifs «humanitaires». Le mensonge était aussi grossier alors qu'il l'est aujourd'hui pour la Somalie. Nous exigeons donc le retour immédiat des soldats belges en stationnement à l'étranger.

MICHEL MOMMERCY

Le cas de Mohammed mérite d'être popularisé sur un point particulier: s'il y a beaucoup d'exemples d'agressions racistes de la part de forces de l'ordre, Mohammed a eu le mérite de réagir immédiatement pour exiger que justice soit faite:

- il s'est rendu chez le médecin pour avoir une preuve officielle des coups dont il avait été victime,
- il a fait immédiatement auprès d'un avocat un rapport détaillé des faits, des personnes, des circonstances relatives à l'agression,
- il a transformé sa colère contre cette agression en un acte courageux, réfléchi et argumenté contre le racisme des forces de l'ordre.

Chaque victime (ou témoin) d'agression raciste ou fasciste, qu'elle émane de représentants de l'ordre ou de particuliers, doit suivre l'exemple de Mohammed. Ceci permettra d'unir toutes les forces qui veulent agir concrètement contre le racisme quotidien et d'organiser la défense des victimes. A Bruxelles, le Comité des familles des victimes de la violence raciste agit dans ce sens. Pour plus de renseignements, prendre contact avec la rédaction de Solidaire, qui transmettra votre témoignage.

